

RÉFORME DE LA FORMATION : DES CHANGEMENTS MAJEURS ET INQUIÉTANTS POUR LES ÉTUDIANT-ES ET FORMATEUR-TRICES

Sourd à toute tentative de dialogue social, le ministère lance une réforme mal ficelée et nocive tant pour les élèves que pour les collègues.

Alors que **notre métier connaît une crise des vocations** et un manque d'attractivité sans précédent, alors que **les stagiaires actuels** naviguent déjà à vue avec une formation à la fois lourde et insuffisante, alors qu'elles et ils **se disent surchargés** (mi-temps de classe + mi-temps à l'Inspe + master 2 à valider + un mémoire et des dossiers à rendre et soutenir + oral de titularisation ajouté cette année = plusieurs burn-out signalés cette année et une extrême lassitude dans la promo), alors que la **détresse sociale et psychologique des étudiants et de l'ensemble de la jeunesse est évidente... que fait le gouvernement ?** D'un côté on *YouTube* démagogiquement avec McFly et Carlito, de l'autre on exploite et sous-forme leur public. **La réforme Blanquer ne fait qu'ajouter de la complexité, de la lourdeur et de la précarité.**

Une année alourdie et une formation vidée : Déjà surchargés donc, nos jeunes collègues devront ajouter le concours à leur année de « formation ». Il ne sera plus en fin de M1 mais à la suite du M2.

En résumé, elles et ils cumuleront donc la préparation et les épreuves du concours, avec un tiers-temps sur le terrain, une formation universitaire et ses écrits divers.

On imagine bien que la place laissée à la formation va en pâtir. Et Blanquer en profite pour faire du Blanquer : alors que nos métiers deviennent plus complexes, il recentre tout autour des fondamentaux. Ainsi 50% du contenu de la formation consacrés au français et aux mathématiques sous un angle purement mécaniste, au détriment des autres domaines, de l'analyse de temps de classe ou des apports de la recherche.

Des parcours incompréhensibles, une précarité évidente : Blanquer multiplie les parcours et les statuts, mais surtout il crée un vivier d'enseignants précaires et congédiables à l'envie. Sublimation d'un vieil adage : diviser pour mieux *renier* ! En parallèle des lauréats de cette année au concours ancienne formule, dès l'an prochain, nous pourrons croiser dans nos écoles et à l'Inspe : des M1 en SOPA (stage d'observation et pratique accompagnée), des M2 qui auront un tiers-temps de contractuels en alternance et des M2 en SOPA. Il faudrait y ajouter les AED en préprofessionnalisation qui n'interviennent que dans le secondaire dans notre académie. Je vous ai perdu ? ... mais dès la rentrée 2022, les choses seront plus complexes encore puisque les lauréats du nouveau concours auront trois statuts de stagiaires différents : ceux qui auront subi de l'alternance seront à temps plein en classe, ceux qui auront fait les SOPA auront un peu de formation Inspe, et ceux qui viendront d'un autre master seront à mi-temps Inspe et école. En fait les choses sont simples et claires. AED, contractuels alternants, ou SOPA, ces statuts différents ne poursuivent qu'un seul et même but : permettre d'accélérer la précarisation de nos métiers. Le ministère aura toute une cohorte d'enseignants sans concours qui auront suivi une formation minimale mais professionnalisante. Conjointement, on a réduit les places au CRPE (- 11 % pour l'Académie de Lyon) et on a préféré embaucher des contractuel-les pour faire face au covid plutôt qu'ouvrir les listes complémentaires. Pas idiot quand on sait que l'AED en M1 remplacera pour 980€ mensuels, ou qu'un contrat en alternance ne coûte que 866€ ! Surtout, ils et elles seront précaires donc facilement congédiables, plus soumis et soumises à la pression hiérarchique surtout avec cette formation minimaliste et passant l'étudiant au moule blanquérien !

Dans l'intérêt des élèves, des jeunes collègues, mais aussi des collègues formatrices et formateurs qui dénoncent largement cette réforme, dans l'intérêt aussi de l'attractivité de nos métiers, le SNUipp-FSU se bat pour une formation ambitieuse, sur un temps long, et rémunérée sous statut de fonctionnaire stagiaire.

PROFIL DES ÉTUDIANT-ES ET STAGIAIRES

La réforme prévoit le **recul du concours en fin de M2** (première session en avril 2022), avec **deux années pré-concours de formation, non obligatoires**, et **une année post-concours de fonctionnaire stagiaire à temps plein** pour les lauréat-es titulaires du Master MEEF. L'année 2021-2022 sera donc une année de transition où se côtoieront à l'INSPE et dans les écoles des PES lauréat-es du concours 2021 et des non-lauréat-es inscrit-es en M2 alternant.

Pour mieux comprendre, voici un récapitulatif des profils d'étudiant-es et stagiaires présent-es dans les écoles à la rentrée 2021 et à la rentrée 2022.

2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> ❖ M1 en stage OPA (observation et pratique accompagnée) => passeront le CRPE en 2023 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ M2 en stage OPA ❖ M2 Contractuel-les Alternant-es en responsabilité => non-lauréat-es du CRPE 2021, candidat-es au CRPE 2022 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ PES : stage mi-temps en classe en responsabilité / formation INSPE (Master 2 et Hors Master) / 3 semaines / 3 semaines => lauréat-es du CRPE 2021
2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> ❖ M1 en stage OPA => passeront le CRPE en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ M2 en stage OPA ❖ M2 Contractuel-les Alternant-es en responsabilité => candidat-es au CRPE en 2023 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ PES titulaires d'un master MEEF en contrat d'alternance l'année précédente : à temps plein en responsabilité de classe ❖ PES titulaires d'un master MEEF sans contrat d'alternance l'année précédente : en responsabilité de classe avec temps de décharge de formation à l'INSPE ❖ PES issu-es d'autres masters ou candidat-es libres : stage mi-temps en responsabilité de classe / formation INSPE => lauréat-es du CRPE 2022

MULTIPLICATION DES MISSIONS POUR LES PEMF ET CPC

On le voit bien, la multiplication des profils d'étudiant-es et stagiaires va poser des problématiques de répartition des missions de suivi et d'évaluation pour les formateur-trices de terrain. Il est nécessaire d'anticiper dès aujourd'hui cette redéfinition des missions et éviter la surcharge de travail que cela pourrait représenter.

Quel suivi pour les stagiaires ?

Les PEMF continueront d'accueillir dans leurs classes les stages d'observation des M1 et M2, et d'organiser les APP prévus en M1.

Mais il existera dès septembre 2021 deux profils de stagiaires en responsabilité qui auront besoin d'un suivi : les M2 alternant-es et les fonctionnaires stagiaires. Les PEMF pourront-ils assurer ce double suivi ? Quelle place les CPC pourraient prendre dans ces suivis ?

Intervention dans la formation universitaire

La réforme prévoit l'intervention des formateur-trices de terrain dans la formation à hauteur de 33% des contenus d'enseignement.

Le SNUipp-FSU se félicite du retour des formateur-trices de terrain dans la formation initiale. Cependant va se poser la question des formes d'intervention possibles à l'INSPE et du profil des intervenant-es. Qui sera amené à intervenir : PEMF et CPC ? Cela se fera-il par des appels à candidature ? Comment seront comptabilisées les heures ?

Attention à la surcharge !

Beaucoup d'incertitudes persistent sur les missions des formateur-trices dans cette nouvelle maquette de formation. Le risque est grand de voir la charge de travail augmenter de façon exponentielle...

Former et recruter davantage de PEMF paraît indispensable mais si la fonction semble de moins en moins attrayante, cela ne risque pas de s'arranger avec la refonte du CAFIPEMF qui s'annonce.

Le SNUipp-FSU défend et revendique : l'équité, la transparence, la concertation et la reconnaissance pour les formateur-trices !

FOCUS SUR LES M2 ALTERNANT-ES

Type de contrat

CDD de 12 mois
865€ brut / mois (+ ISAE, Supplément familial de traitement, primes REP, indemnité de résidence)
Pas de période d'essai

- Rupture en cours d'année possible ?
- Droits au chômage ?
- Congé maladie / maternité ?

Modalités de recrutement

Candidature par lettre de motivation et sans doute notes issues du M1
Entretien avec IEN et formatrice Inspe
Attestation de natation et de secourisme nécessaires

- Contrat d'alternance obligatoire pour l'inscription en M2 ?
- Critères de recrutement ?

M2 Contractuel-es Alternant-es

Formation et suivi

Tutorat mixte Inspe / EN
Tuteur-trice désigné-e sur la base du volontariat par IEN
Le tuteur-trice bénéficie d'une formation
Indemnité de tutorat de 600€ / an / étudiant-e

- Vigilance sur le fait que les PE qui partagent leur classe n'interviennent pas dans le suivi et l'évaluation des stagiaires.
- Décharge pour les PE qui assureront du tutorat ?

Modalités de stage

1/3 du temps de service d'un PE

Stage filé :

1 jour / semaine durant 24 semaines (lundi ou jeudi).

Dans les classes de PE qui partiraient en stage de formation filé : création d'un futur vivier de formateurs et formatrices.

Stage massé :

3 fois 2 semaines dans des classes de :

- PEMF (1er stage)
- PS ou MS (2ème stage)
- Cycle 3 (3ème stage)

Les PE titulaires partiront en stage de formation pendant ces 2 semaines.

SE SYNDIQUER, UNE VRAIE BONNE IDÉE

Se syndiquer, c'est être plus **fort-es**, **efficaces** et **constructif-ves** ensemble pour défendre l'école, les droits de tou-tes et chacun-e.

Le **SNUipp-FSU** n'a pas d'autre financement et **n'est pas subventionné** : c'est la garantie de son **indépendance**.

Que vous soyez imposable ou non, **66%** de la cotisation est **déductible** des impôts ou remboursable sous forme de crédit d'impôt.



- Retour des Maître-ses d'Accueil Temporaire * ?
- Vigilance sur les modalités de candidature et de recrutement.
- 2 PE par circo choisi-es seulement par l'IEN ?

* Le SNUipp-FSU s'oppose au statut de MAT et revendique le recrutement et la formation de PEMF.

- Sur la base du volontariat ? Appel à candidature ?
- Quel accueil lors des jours de décharge des PEMF ou jours libérés des PE à temps partiel ?
- Quels attendus des PE qui laissent leurs classes aux alternant-es ?